AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare du Nord

La convention d'occupation signée le 14 septembre 2022 entre SNCF Gares & Connexions et la société C&C Gares pour une durée de 7 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial n° C1 dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 30/10/2026.

« Restauration, vente à emporter »

Cet avenant, dont l'objet est d'accorder un allègement forfaitaire de redevance en raison de contraintes travaux peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.